



Guide La Manufacture

Formation Professionnelle Continue Financement de la Formation des Intermittents

Septembre 2024

Public

Artistes-interprètes > 48 cachets sur 4 années - Techniciens du spectacle vivant > 88 jours sur 3 années
2 années d'ancienneté dans le secteur d'activité

Assimilation des heures de formation ou maintien de l'indemnisation

Il est possible de bénéficier de l'assimilation qui permet de retenir les heures de formation pour la recherche des 507 heures requises lors de l'examen de droits au titre des annexes 8 ou 10 ou de maintenir l'indemnisation

[Information sur l'assimilation par France Travail](#)

Démarches

Déposer la demande de prise en charge en ligne 4 semaines minimum avant le début de la formation

[Cliquer ici pour accéder au Portail MyA](#)

Joindre le [devis](#), le [programme](#), [votre CV](#) et une [lettre de motivation](#)

Coût pédagogique pris en charge

Formations VIA Artiste Danseur - Masters Workshops & Cursus Scène

Formations "métiers" - Pratiques artistiques - Plafond 3.000 €

Préparation au Diplôme d'Etat de Professeur de Danse

Formations "métier" certifiante - RNCP / CQP - Plafond 15.000 €

Remboursement frais annexes

Déplacement : 300 € (plus de 50 km entre domicile et lieu de formation)

Hébergement & Repas : 83 € par jour avec plafond de 830 €

Contacts en Région

Les particuliers peuvent bénéficier d'un [accompagnement](#) dans leur projet de développement des compétences et de formation lors d'[entretiens individuels](#) avec un conseiller AFDAS de leur territoire.

Accès aux conseillers AFDAS

AFDAS région AuRA

56 rue Smith - CS 30305
69286 Lyon cedex 02

Conseillère AFDAS région AuRA

Département du Cantal : **Christelle Lagarde**

c.lagarde@afdas.com

Téléphone 04 72 00 34 07

Mobile 06 24 63 11 14

Accès aux dispositifs formation 2024